



Allières et Risset

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARCES ALLIERES ET RISSET

Délibération n° 2017.115
Classification contrôle légalité
7.2.6.

Nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT

Le : DIX-NEUF DÉCEMBRE à 20 heures 00

le Conseil Municipal de la commune de VARCES ALLIERES
ET RISSET

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Luc CORBET, maire**, et suivant convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2017

Etaient présents : Jean-Luc CORBET – Jocelyne BEJUY - Olivier DURAND-HARDY - Roger PASCAL - Gérard BOULET – Annie DELASTRE – Corine LEMARIEY - Eric BONNARD - Laurent TRICOLI - Joëlle DEMEMES - Martine CAISSO –Marie-Laure MARTIN - Philippe BERNADAT – José SALVADOR - Muriel VALIENTE – Christophe DELACROIX - Brigitte DUMAS – Dominique COSTANZI - Hélène BERT - Jean-Jacques BELLET - Sandrine MARTIN-GRAND - Bernard SAPPEY – Jean-Michel LOSA - Véronique HUGONNARD

Absents ayant donné pouvoir :

Anna FRANCOU a donné pouvoir à Brigitte DUMAS

Bernard BOUSSIN a donné pouvoir à Jean-Michel LOSA

Excusés :

Yvan BICAIS –Laurence DI MARIA-TOSCANO - Terry PONCHON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire. Eric BONNARD a accepté de remplir cette fonction.

OBJET : Tarifs du transport scolaire

☞ Rapport présenté par Annie DELASTRE, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération n°2016.105 du 14 décembre 2016 par laquelle ce dernier avait approuvé les tarifs du transport scolaire pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017, tels que définis ci-dessous :

- 61.62 €/trimestre soit 20.54 €/mois pour 1 enfant.
- 82.68 €/trimestre soit 27.56 €/mois pour 2 enfants.
- 93.75 €/trimestre soit 31.25 €/mois pour 3 enfants.

Il est proposé au conseil municipal de conserver ces tarifs à compter du 1^{er} août 2017, jusqu'à nouvel ordre.

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 038-213805245-20171219-2017115-DE

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs du transport scolaire dans les conditions ci-dessus.

Proposition adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dit.

**Le Maire,
Jean-Luc CORBET**

